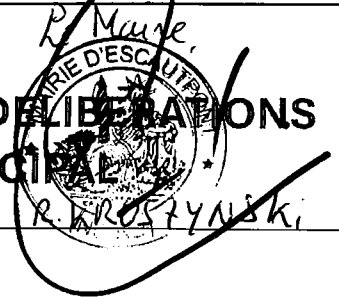
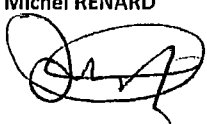


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

<p>Date de convocation : 11.09.2024</p> <p>Date de publication : 14.09.2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre ; le vingt septembre, Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 27</p> <p>Quorum : 14</p> <p>Présents : 16 Absents excusés : 09 Ont donné pouvoir : 08 Absents : 02</p> <p>Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p> 	<p>PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Monique PASSET ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Virginie BERNUS.</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS M. Patrick LATOUCHE ; Mme Annie NOTELET ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Nathalie DELHAYE ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p>ONT DONNÉ POUVOIR : M. Patrick LATOUCHE donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Annie NOTELET donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; M. Didier MARMIGNON donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE ; Mme Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mr Daniel HERLAUD ; Mme Nathalie DELHAYE donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ, Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ.</p> <p>ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N° 86

OBJET : Renouvellement du label de la Cité Educative – 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

- Qu'à l'initiative de Madame la Préfète déléguée pour l'égalité des chances, les maires des communes de Beuvrages, Escautpont, Bruay-Sur-Escout et Raismes, ont été réunis le 17 septembre 2021 afin d'aborder l'opportunité d'une labellisation d'une Cité Educative sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville des communes concernées et par extension, en faveur des élèves issus des quartiers populaires ;
- Que par délibération du 07 avril 2022, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la candidature de la Ville pour la labellisation de la « Cité Educative Solidaire des 4 chemins » pour les communes de Beuvrages, Escautpont, Bruay-Sur-Escout et Raismes ;

- Que cette labélisation a fait l'objet d'une convention cadre triennale formalisant les engagements de la Ville et de l'Etat dans le cadre de la Cité Educative et a pris effet au 1^{er} janvier 2022 ;
- Que compte tenu de l'arrivée à échéance de ladite convention au 31 décembre 2024, les services de l'Etat ont proposé aux communes concernées le renouvellement du label, selon les modalités actuelles, ou en proposant une extension ou une réduction du périmètre de la cité éducative ;

Considérant le partenariat déjà engagé par l'ensemble des signataires et notamment par les villes de Beuvrages, Bruay-Sur-Escout, Escoutpont et Raismes, autour des 3 axes prioritaires qui sont : **conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles ;**

Considérant le recrutement par la cité éducative dans le cadre des fonds dédiés à l'ingénierie d'une cheffe de projet qui assure la coordination et le suivi du dispositif, ainsi que prochainement la saisie du bilan triennal qui pourra vous être présenté ultérieurement ;

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la candidature pour le renouvellement de la labellisation « Cité Educative » pour les communes de Beuvrages, Escoutpont, Bruay-Sur-Escout et Raismes selon les mêmes modalités de fonctionnement et de financement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la lettre d'intention de renouvellement du label cité éducative ainsi que les conventions de partenariat et de financement relative aux projets retenus dans le cadre de la labélisation.

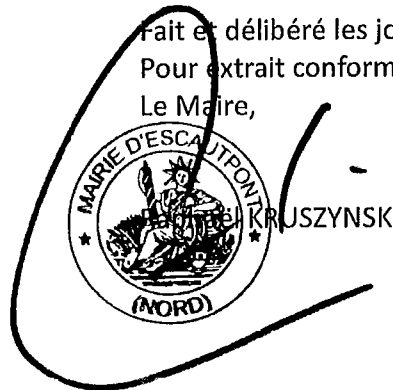
Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 24 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,


Mairie d'Escoutpont
KRUZYSKI